



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 29 septembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-neuf septembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Alis BOUGAA, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné son pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Adeline GELYS qui avait donné son pouvoir à Benoît DUFOUR ;
Yasmine MESSAOUDI qui avait donné son pouvoir à Christelle ZAMI ;

EXCUSÉ : Henri POIRSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Françoise LESCOËT.

OBJET : ÉCHANGES FONCIERS AVEC VAL D'OISE HABITAT SUR LE QUARTIER DE CHENNEVIÈRES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code civil et notamment le Titre VI du Livre III relatif à la vente ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2016 sur les diverses emprises devant faire l'objet d'échanges fonciers sans soulte entre la ville et Vald'Oise Habitat (ex.OPIEVOY) ;

VU l'avis des Domaines en date du 25 août 2022 ;

VU l'avis de la commission municipale du 22 septembre 2022 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN rappelant que les échanges n'ont pu être finalisés en raison de la décision de retrait de l'emprise constituée par le parking P3/P4 des cessions devant intervenir au profit de la ville ;

CONSIDÉRANT que l'emprise du parking P3/P4 a fait l'objet d'une cession de Val d'Oise Habitat à la société APILOGIS ;

CONSIDERANT qu'après actualisation du plan de division foncière par Val d'Oise Habitat, les échanges fonciers s'établissent comme suit :

- cession par Val d'Oise Habitat à la Commune des parcelles nouvellement cadastrées BV n°46, 75, 118, 119, 121 et 122 et d'emprises foncières de 1 295m² à prélever sur la parcelle BV n°41 et de 18 154 m² à prélever sur la parcelle BV n°117 ; que ces emprises correspondent pour 16 697 m² à des zones d'espaces verts, de chemins piétons et à une aire de jeux ; que le reste de ces emprises correspond à de la voirie et dépendances de voirie ;

- cession par la ville à Val d'Oise Habitat d'une emprise de 5587 m² à prélever sur la parcelle nouvellement cadastrée BV n°104, d'une emprise de 768 m² à prélever sur la parcelle BV n°113, d'une emprise de 1 259 m² à prélever sur la parcelle BV n°112 et de deux emprises de 13 m² et 70 m² à prélever sur le domaine public, que ces emprises représentent une contenance cumulée de 7 697 m² ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ ;

AUTORISE les échanges fonciers sans soulte à intervenir entre la Commune et Val d'Oise Habitat tels que décrits ci-dessus ;

AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité à signer le ou les actes y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 20/10/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

Françoise LESCOËT